|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C24/118-F** |
| **29 août 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| COMPTE RENDU  DE LA  HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE | |
| Mercredi 12 juin 2024, de 14 h 40 à 17 h 10  **Président**: M. F. SAUVAGE (France) | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Collaboration avec le système des Nations Unies | [C24/55](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0055/en), [C24/77](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0077/en) |
| 2 | Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du programme "Espace 2030" | [C24/36](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0036/en) |
| 3 | Visite officielle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies | – |

# 1 Collaboration avec le système des Nations Unies (Documents [C24/55](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0055/en) et [C24/77](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0077/en))

1.1 Une représentante du Secrétariat général présente le Document C24/55, dans lequel figure un rapport sur la collaboration de l'UIT avec le système des Nations Unies, qui fournit un aperçu des éléments importants concernant la contribution et la participation de l'UIT aux grandes conférences et activités et aux grands processus et réseaux interinstitutions pertinents des Nations Unies sur des questions relatives au numérique, ainsi qu'avec d'autres processus intergouvernementaux internationaux, y compris en ce qui concerne la normalisation.

1.2 Le conseiller de l'Australie présente le Document C24/77, qui fait le point sur les processus intergouvernementaux en cours dans le Pacifique dans le domaine des TIC, en particulier sur les mesures prises en application de la Déclaration de Lagatoi sur la transformation numérique du Pacifique, laquelle trace une feuille de route commune pour réaliser la transformation numérique dans la région Pacifique. Une étude conduite par l'UIT avec l'appui de l'Australie a débuté récemment en vue d'évaluer les besoins et priorités propres à la région Pacifique en matière de développement des télécommunications et des TIC, ce qui permettra de fournir une assistance technique directe aux États Membres de l'UIT de la région Pacifique et, en fin de compte, d'examiner les options permettant de renforcer la capacité de l'UIT à fournir une assistance ciblée et sur mesure à la région pour répondre à ces besoins et priorités.

1.3 Le conseiller du Brésil, après avoir exposé les priorités de l'actuelle présidence brésilienne du G20, déclare que l'UIT collabore avec le G20 sur des questions telles que l'inclusion numérique et la connectivité universelle, en se concentrant sur l'étude de lignes directrices relatives à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs et de mesures comparables qui sous-tendront les efforts visant à combler les écarts en matière de connectivité, ainsi que de mécanismes de financement novateurs pouvant être coordonnés par des organismes de financement multilatéraux pour aider à atteindre l'objectif que constitue la mise place d'une connectivité universelle et efficace d'ici à 2030. L'Union a déjà participé à deux ateliers, l'un sur l'intelligence artificielle (IA) au service du développement durable et l'autre sur les indicateurs universels, et des représentants de l'UIT prennent part également aux discussions techniques en cours, apportant ainsi des compétences techniques et des informations utiles.

1.4 De nombreux conseillers et un observateur accueillent favorablement le rapport du Secrétariat et saluent le rôle joué par l'UIT dans les instances internationales. L'Union contribue grandement à favoriser la coopération et la collaboration et à garantir l'harmonisation et l'intégrité des systèmes TIC dans le monde entier. Ses travaux sont particulièrement importants pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Un observateur explique qu'il est à espérer que le succès remarquable du Dialogue ministériel sur les TIC pour le Pacifique donnera naissance à des dialogues semblables dans d'autres régions du monde.

1.5 Plusieurs conseillers et un observateur appuient les efforts déployés par l'UIT pour contribuer à l'élaboration du Pacte numérique mondial et du Sommet de l'avenir et demandent que le rôle confié à l'UIT, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les TIC, dans le Pacte numérique mondial soit plus fort et plus significatif, compte tenu en particulier de l'importance de ses travaux dans des domaines tels que la normalisation, l'IA et la réduction de la fracture numérique, qui méritent d'être soulignés. La participation de l'Union à des initiatives antérieures des Nations Unies témoigne de sa capacité à contribuer à la réussite du Pacte numérique mondial; il convient de mettre l'accent sur la coordination et les synergies entre l'UIT et les États Membres, afin de faire en sorte que l'UIT dispose d'un statut approprié dans le cadre du Pacte numérique mondial et que ses droits dans ce contexte soient défendus. Une conseillère affirme que l'importance du rôle joué par l'UIT dans le cadre du Pacte numérique mondial a été mise en avant lors du Sommet du Groupe des 77 et de la Chine à La Havane en 2023, tandis qu'un autre conseiller déclare que son pays a souligné l'importance du rôle de l'UIT eu égard au Pacte numérique mondial dans des discussions avec d'autres pays.

1.6 La représentante du Secrétariat général indique qu'il sera fait mention de la participation de l'UIT au Sommet du Groupe des 77 et de la Chine à La Havane au § 9 du rapport. Le processus de négociation concernant le rôle de l'UIT dans le cadre du Pacte numérique mondial est dirigé par les États Membres qui, il faut l'espérer, s'associeront pour exprimer clairement l'importance du rôle de l'Union dans le processus. Les acteurs du système des Nations Unies sont largement favorables à ce que l'UIT joue un rôle important, comme l'ont montré les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

1.7 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C24/55.

1.8 S'agissant du Document C24/77, le Conseil de l'UIT **prend note** des informations actualisées sur les processus intergouvernementaux en cours dans le Pacifique dans le domaine des TIC, et **encourage** les membres de l'UIT à prendre note des priorités définies et à en tenir compte lors de leur collaboration avec les membres du Pacifique au cours des prochaines années.

# 2 Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du programme "Espace 2030" (Document [C24/36](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0036/en))

2.1 Un représentant du BR présente le Document C24/36, qui contient les trois rapports demandés au titre de la Résolution 218 (Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur le rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du Programme "Espace 2030". Le premier rapport, qui figure dans l'Annexe 1, porte sur la situation des Plans régis par les Appendices 30, 30A et 30B du Règlement des radiocommunications; le deuxième, dans l'Annexe 2, sur le rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du programme "Espace 2030"; et le troisième, dans l'Annexe 3, sur les réunions interinstitutions des Nations Unies sur les activités liées à l'espace extra-atmosphérique (ONU-Espace).

2.2 En ce qui concerne les Plans relatifs aux services spatiaux, le processus de la Résolution 559 lancé par la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) à la CMR‑19 et conclu par la CMR-23 a permis à 41 pays de faire inscrire des ressources nouvelles ou améliorées dans les Plans du service de radiodiffusion par satellite et des liaisons de connexion associées figurant dans les Appendices 30 et 30A du Règlement des radiocommunications; le Monténégro est maintenant le seul pays à ne disposer d'aucune assignation dans ces Plans. De même, l'approbation de la Résolution 126 (CMR-23) a donné aux administrations la possibilité de restaurer la situation de référence dégradée de leurs

allotissements dans le Plan pour le service fixe par satellite figurant dans l'Appendice 30B du RR, et neuf États Membres de l'UIT ont obtenu l'inscription de leurs allotissements nationaux dans ce Plan à la CMR-23. Sept administrations ainsi que l'État de Palestine n'ont toujours pas d'allotissement dans le Plan.

2.3 De nombreux conseillers se félicitent du rapport et des efforts déployés par l'UIT pour mettre en œuvre le Programme "Espace 2030". L'accessibilité des informations sur le portail web consacré à la viabilité spatiale pour les utilisateurs ne disposant pas de compétences techniques est à saluer, et il est important que les États Membres et les Membres de Secteur fournissent les informations nécessaires pour ces plates-formes et activités. Une conseillère prend note avec satisfaction des orientations données par le BR en application de la Résolution 559 (CMR-19) concernant la modification de la position orbitale attribuée à son pays.

2.4 Plusieurs conseillers insistent sur la nécessité urgente de faire en sorte que tous les pays bénéficient d'un accès équitable aux ressources spatiales. Il est nécessaire de réduire la fracture spatiale en actualisant les dispositions relatives tant aux procédures qu'aux paramètres techniques. Privilégier les réseaux souverains nationaux aux réseaux régionaux et mondiaux aidera les pays du monde entier à devenir actifs dans l'espace. Il est nécessaire d'intensifier l'appui fourni aux pays en développement, en particulier pour accéder à des ressources orbitales économiquement viables, y compris les orbites de satellites non géostationnaires, et en améliorant les activités de formation et de renforcement des connaissances pour donner à certains pays les moyens de gérer et d'utiliser efficacement les ressources disponibles.

2.5 En réponse à des questions posées par des conseillers, le représentant du BR déclare qu'un résumé des points de vue échangés lors du Forum de l'UIT sur la viabilité de l'utilisation de l'espace qui se tiendra les 10 et 11 septembre 2024 dans le but de dresser un bilan des réponses à la Lettre circulaire [CA/272](https://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0272/fr), et constituera une occasion de débattre dans un format non statutaire, sera fourni aux groupes de travail de l'UIT-R afin de faciliter leurs travaux; le Forum n'est pas censé faire double emploi avec les activités des groupes de travail. Les incidences potentielles du recours accrue au numéro 4.4 du Règlement des radiocommunications sur l'utilisation durable de l'espace inquiètent fortement le Comité du Règlement des radiocommunications et sont actuellement examinées par un groupe de travail de l'UIT-R chargé de préparer la CMR. Tous les membres sont invités à contribuer aux discussions sur cette question en soumettant des contributions au groupe de travail concerné.

2.6 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C24/36.

# 3 Visite officielle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

3.1 Le Président déclare que le Conseil de l'UIT a l'immense honneur de recevoir la visite de S. E. M. Antonio Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

3.2 La Secrétaire générale de l'UIT souhaite la bienvenue au Secrétaire général de l'ONU à l'UIT et prononce l'allocution disponible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/osg/Pages/Speeches.aspx?ItemID=52>.

3.3 Le Secrétaire général de l'ONU prononce l'allocution disponible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/hub/2024/06/un-secretary-general-remarks-to-itu-council/>.

3.4 Le Président remercie le Secrétaire général de l'ONU pour son discours inspirant et l'invite à répondre aux questions des États Membres représentant les six différentes régions de l'UIT.

3.5 La conseillère du Mexique, représentant la région Amériques, affirme qu'il est essentiel de garantir la participation à part entière de toutes les parties prenantes, en particulier des femmes et des jeunes filles, à notre avenir numérique commun. Elle demande donc comment les responsables des Nations Unies, notamment dans des processus tels que le Pacte numérique mondial et le Sommet de l'avenir, favoriseront une meilleure coordination et intégration du principe de l'égalité hommes-femmes dans l'ensemble du système, tout en évitant les doubles emplois et en tenant compte du rôle unique joué par l'UIT.

3.6 Le Secrétaire général de l'ONU déclare que l'égalité hommes-femmes est l'une des principales priorités de son mandat. Les inégalités hommes-femmes découlent essentiellement d'un problème de pouvoir dans les sociétés, où le patriarcat est fortement ancré et la culture masculine dominante. À la suite de l'une des premières décisions qu'il a prises en devenant Secrétaire général, la parité parfaite entre les hommes et les femmes est maintenant atteinte parmi les hauts fonctionnaires de l'ONU et devrait bientôt l'être parmi les coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les États Membres. Il espère que l'objectif de parité parfaite dans l'ensemble du système des Nations Unies sera atteint d'ici à 2028, sauf sur le terrain dans quelques zones particulièrement difficiles.

3.7 Toutefois, compte tenu du caractère patriarcal persistant de certaines sociétés, du recul actuel de l'égalité hommes-femmes et de l'importance du développement technologique, en particulier de l'IA, dans la définition des futures structures de pouvoir, le Secrétaire général de l'ONU est très préoccupé par le fait que le monde est toujours sous domination masculine. Cette inquiétude est confirmée par le nombre d'hommes qui, aujourd'hui, suivent une formation en ingénierie, dirigent des start-up et des entreprises spécialisées dans l'IA ou développent des algorithmes, ces indicateurs étant devenus des facteurs essentiels de la répartition du pouvoir dans le monde.

3.8 Il existe un risque structurel que les inégalités hommes-femmes s'accentuent à l'avenir si tout n'est pas fait pour éviter ce scénario. Il s'agit donc d'une question à traiter en priorité dans le cadre du Pacte numérique mondial et des activités de l'UIT.

3.9 La nécessité de lutter contre les préjugés sexistes dans les algorithmes est illustrée par l'histoire de la femme à qui on répond, après qu'elle a demandé pourquoi le plafond de sa carte de crédit est inférieur à celui de son mari alors qu'elle est plus riche, que cela s'explique par le résultat d'un algorithme. Il est essentiel d'utiliser tous les outils disponibles et d'en inventer de nouveaux pour garantir l'égalité hommes-femmes dans l'outil le plus puissant au monde pour transformer les structures de pouvoir et les sociétés, à savoir l'IA.

3.10 Le conseiller du Royaume-Uni, qui représente la région de l'Europe occidentale, fait observer que l'UIT et d'autres institutions basées à Genève réalisent un excellent travail dans le domaine du numérique et disposent d'une expertise de longue date, et demande comment faire en sorte que le Pacte numérique mondial complète ce travail sans créer de fragmentation ou de double emploi.

3.11 Le Secrétaire général de l'ONU déclare que les institutions des Nations Unies, bien qu'étant basées dans différentes villes et sur différents continents, ne font qu'un et doivent travailler de concert pour relever des défis qui changent la donne, comme les changements climatiques et l'IA. Pour ce faire, il faut non seulement développer les capacités institutionnelles existantes, mais aussi mettre en place de nouveaux mécanismes, comme un organe des Nations Unies sur l'IA, qui devrait bénéficier de l'appui de l'UIT, de l'UNESCO et du Cabinet du Secrétaire général. Il est évident que des efforts beaucoup plus importants doivent être déployés sur le plan du renforcement des capacités dans les pays en développement, domaine dans lequel l'UIT dispose des meilleures capacités; d'autres entités peuvent coopérer avec l'UIT, qui joue un rôle de chef de file dans des domaines tels que la normalisation et l'interopérabilité.

3.12 Il est également nécessaire de mener un large débat politique sur des questions liées à l'IA, telles que la militarisation, les armes autonomes et la réglementation, notamment sur la question de savoir si les armes nucléaires devraient être contrôlées par l'IA et comment traiter les problèmes survenant dans l'espace extra-atmosphérique; on observe des vides manifestes en matière de gouvernance là où les mécanismes traditionnels de réglementation ne fonctionnent plus. Un dialogue souple avec les différentes parties prenantes dans des cadres sur le modèle du SMSI permettra d'échanger des bonnes pratiques et de débattre des nouveaux problèmes posés par l'IA.

3.13 Il convient également de tenir compte d'aspects sociétaux, qui sont actuellement difficiles à définir, mais qui exigent, d'une part, que nous unissions nos efforts et mettions en commun nos capacités, comme nous le faisons pour lutter contre les changements climatiques, et d'autre part, qu'en tant que Secrétaire général de l'ONU, l'orateur apporte sa contribution. En ce qui concerne les changements climatiques, l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement réalisent déjà un travail considérable en collaboration avec l'Équipe pour l'action climatique du Secrétaire général de l'ONU. Un mécanisme analogue doit être créé pour l'IA établissant un lien direct entre le Cabinet du Secrétaire général et toutes les principales institutions concernées, mécanisme dans lequel l'UIT doit jouer un rôle de premier plan.

3.14 Le Secrétaire général de l'ONU s'oppose donc à toute forme de double emploi, mais une nouvelle génération de problèmes se présente et appelle de nouvelles formes de collaboration. Les compétences des organisations basées à Genève et les travaux qu'elles entreprennent au titre de leurs missions seront essentiels à cet égard.

3.15 La conseillère de l'Azerbaïdjan, qui représente la région de l'Europe orientale et de l'Asie du Nord, souhaite demander au Secrétaire général de l'ONU, dans la perspective de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI prévu en 2025 et de l'adoption du Pacte numérique mondial prévue en septembre 2024, quelle est sa vision de la relation entre ces instruments et leur coexistence future, compte tenu en particulier du lien

entre le processus du SMSI et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, et, étant donné que de nombreux objectifs ambitieux mais essentiels du SMSI ne sont pas encore atteints, s'il est nécessaire d'élaborer un nouveau document qui porterait essentiellement sur ces mêmes objectifs.

3.16 Le Secrétaire général de l'ONU répond que le Pacte numérique mondial fait partie intégrante du Sommet de l'avenir, qui aura surtout pour objet de tenter de trouver une solution au déficit actuel de capacités de gouvernance dans le multilatéralisme. Ainsi, le Sommet ne portera pas seulement sur le monde numérique, mais sur tout ce qui nous entoure, et tout est interconnecté. Le Nouvel Agenda pour la paix qui sera examiné lors du Sommet porte sur des questions liées à l'IA, telles que la paix, les nouvelles armes et la manière de faire face aux situations d'urgence. La pandémie de COVID-19 a montré que la capacité de la communauté mondiale à faire face aux situations d'urgence est limitée. Il faut trouver de nouveaux mécanismes de gouvernance mondiale pour mieux répondre aux situations d'urgence, et l'IA aura un rôle à jouer à cet égard.

3.17 On observe des problèmes de gouvernance liés à l'architecture financière mondiale. Les participants au Sommet de l'avenir analyseront ces problèmes en vue de rendre l'architecture financière plus juste, plus efficace et plus représentative de l'économie d'aujourd'hui. Des problèmes de gouvernance liés à l'IA et au monde numérique se posent également et seront abordés dans le Pacte numérique mondial: il est admis que les mécanismes de réglementation traditionnels ne peuvent être appliqués à l'IA.

3.18 L'objectif est de créer une plate-forme d'analyse mettant en relation les domaines dans lesquels l'IA produit des effets et les domaines dans lesquels les systèmes de gouvernance peuvent faire l'objet d'une amélioration globale. Les domaines interdépendants sont notamment la manière d'utiliser l'IA dans le processus décisionnel et la manière de faire en sorte que les intérêts des générations futures soient pris en compte dans les discussions actuelles sur le monde numérique.

3.19 Le Sommet de l'avenir visera à examiner comment améliorer la gouvernance des biens publics numériques dans une perspective globale et non segmentée. Le Secrétaire général de l'ONU estime donc que le Pacte numérique mondial et le processus du SMSI ne sont pas contradictoires, mais complémentaires, d'autant plus que le Pacte numérique mondial est élaboré dans l'optique du Sommet de l'avenir, alors que les travaux du SMSI sont en cours et que ces questions continueront d'être examinées de manière plus approfondie.

3.20 La conseillère du Sénégal, représentant la région de l'Afrique et s'exprimant au nom du Groupe de l'Afrique, demande au Secrétaire général de l'ONU quelles mesures fortes doivent prendre, selon lui, les Nations Unies pour soutenir l'UIT dans le programme de coopération numérique pour l'Afrique, y compris avec la promotion de l'accès à l'Internet, de la cybersécurité et de l'inclusion numérique, et comment l'UIT pourrait renforcer son rôle dans des initiatives et processus de ce type.

3.21 Le Secrétaire général de l'ONU répond que trois questions doivent être traitées en priorité. Premièrement, une part importante de la population africaine étant privée d'électricité, l'électrification est une priorité absolue.

3.22 Deuxièmement, l'accès à l'Internet, en particulier au large bande, est relativement limité en Afrique et sera essentiel pour lutter contre les inégalités en général. Avec l'aide du secteur privé, il sera nécessaire d'investir massivement pour remédier à cette situation. Il incombe aux Nations Unies de créer les conditions propices à ces investissements massifs pour assurer l'électrification et la connectivité numérique en Afrique.

3.23 Troisièmement, la maîtrise des outils numériques est essentielle, car sans un système de formation et de renforcement des capacités de la population en matière de maîtrise des outils numériques, les investissements en faveur de la connectivité n'auront plus de valeur. Il convient de noter que le montant des investissements nécessaires pour garantir la participation égale de l'Afrique au monde numérique sera inférieur au montant des investissements nécessaires dans d'autres infrastructures plus lourdes, telles que les transports.

3.24 La conseillère de l'Australie, représentant la région Asie et Australasie, déclare que les technologies, telles que l'IA et l'utilisation de l'espace, évoluent rapidement, et avec elles, les discussions sur les questions numériques menées dans le cadre d'initiatives telles que le Pacte numérique mondial. Elle se demande donc, à l'heure où nous nous efforçons de mettre en place la coopération et la connectivité dans le domaine du numérique dans la région Asie-Pacifique, afin de stimuler la croissance économique et le développement durable, comment nous pouvons faire en sorte que le système des Nations Unies, dont l'UIT fait partie, adopte une approche collaborative et inclusive, alignée sur le SMSI et le Pacte numérique mondial, permettant de garantir que tout un chacun, y compris les femmes, les jeunes et les personnes issues de communautés mal desservies, soit représenté et que personne ne soit laissé pour compte.

3.25 Le Secrétaire général de l'ONU déclare que les Nations Unies doivent poursuivre leurs efforts visant à lutter contre une culture du cloisonnement dans laquelle chaque entité se concentre sur ses propres activités sans regarder autour d'elle. Les institutions du système des Nations Unies doivent examiner ensemble les problèmes complexes auxquels le monde est confronté. Par exemple, il serait judicieux que l'UIT à Genève et le Bureau des affaires spatiales de l'ONU à Vienne œuvrent de concert pour apporter des solutions aux questions relatives à la réglementation des satellites et à la militarisation de l'espace.

3.26 La difficulté pour le système des Nations Unies réside dans le fait que celui-ci est composé d'une multitude d'entités nées à différentes époques et que, si certaines d'entre elles sont de nature strictement intergouvernementale, d'autres, comme l'Organisation internationale du Travail (OIT), se présentent sous la forme d'une structure tripartite. Dans certaines institutions des Nations Unies, le dirigeant est élu par les États Membres, tandis que dans d'autres, il est élu par l'Assemblée générale ou nommé par le Secrétaire général de l'ONU. La conception des différentes entités ne favorise pas une collaboration efficace, mais dès lors que l'on commence à s'attaquer à la culture du cloisonnement, les choses semblent aller dans la bonne direction. La réforme du système des coordonnateurs résidents visant à garantir la coordination des travaux des Nations Unies dans chaque pays et à appuyer la réalisation des ODD et d'autres aspects stratégiques est un bon exemple en la matière.

3.27 Le conseiller de l'Arabie saoudite, représentant la région des États arabes et s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, évoque la situation difficile dans la région des États arabes, en particulier en Palestine, où les infrastructures essentielles ont été largement détruites. Alors que nous discutons de nouvelles technologies, les Palestiniens sont privés de services de télécommunication de base. Il souhaite donc demander quelles sont les mesures envisagées par les Nations Unies pour reconstruire l'infrastructure des télécommunications afin que le peuple palestinien puisse tirer profit de l'économie numérique.

3.28 Le Secrétaire général de l'ONU répond que la première étape sera de mettre fin à la guerre, car il est impossible de reconstruire tant que les destructions se poursuivent. Il espère que les négociations en cours aboutiront à un cessez-le-feu, à la libération des otages et à l'arrêt définitif de la guerre ensuite. La deuxième étape consistera à établir un programme de reconstruction sérieux dont le contenu dépendra de la clarification de la situation politique. Il soutient fermement une solution à deux États, qui exige une Autorité palestinienne capable de diriger le processus, étant donné qu'il sera difficile de parvenir à une telle solution de l'extérieur. La troisième étape nécessitera quant à elle de réaliser des investissements significatifs qui mobiliseront l'ensemble de la communauté internationale afin de rétablir rapidement le système de télécommunication à Gaza.

3.29 Pour conclure, le Secrétaire général de l'ONU, qui rappelle que tout est interconnecté, s'inquiète de l'utilisation de l'IA en tant qu'instrument pour définir des cibles à Gaza, qui est susceptible d'avoir contribué à certains des problèmes rencontrés en ce qui concerne la protection des civils.

3.30 Le Président du Conseil remercie le Secrétaire général de l'ONU d'avoir pris le temps de répondre aux questions et remercie les membres du Conseil pour leurs questions.

La Secrétaire générale: Le Président:

D. BOGDAN-MARTIN F. SAUVAGE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_